



N° 020 /2025/P/CENI

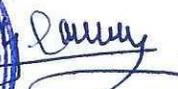
COMMUNIQUE DE LA CENI

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) informe les parties prenantes à l'élection des conseillers municipaux de 2025 que, conformément au décret du 28 mai 2025, l'application des dispositions du nouveau décret fixant le nombre de conseillers municipaux et le nombre d'adjoints au maire par commune est suspendue. Le nombre de conseillers à élire reste le même que lors des élections municipales de 2019.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature initialement fixée au jeudi 29 mai 2025 est prorogée jusqu'au dimanche 1^{er} juin 2025 à 23h59.

Le président de la CENI compte sur la compréhension et le patriotisme de tous les potentiels candidats pour une bonne réussite de ce processus électoral.

Fait à Lomé, le 29 MAI 2025

Le président

Dago YABRE

